

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
26/01/2023

Date d'affichage :
31/01/2023

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 20
Excusés-représentés : 3
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier 2023.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, Mme NOMBERG Michèle, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par Mme ALLOSSERY Marie-Laure
M CRESPEL Jean représenté par Mme DELORY Claire
M DUTHOIT Valentin représenté par M BOCQUILLON Sébastien

N° du registre des délibérations : 08/2023

Objet : Versement d'une subvention pour la classe de découverte année scolaire 2022-2023

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer au financement de la classe de découverte organisée par les écoles de la commune au profit des enfants de CM2 de l'école Ferry Vion (28 élèves) et de CM1/CM2 (25 élèves) de l'école Victor Hugo.

Ce séjour est en partie financé au moyen des subventions de la commune accordées aux écoles organisatrices de la classe de découverte.

La subvention est attribuée à hauteur de 80 € par enfant.

La participation globale de la commune correspondant à cette subvention, soit 4 240€, serait financée dans le cadre des crédits inscrits au budget 2023.

Le versement de la subvention s'effectue après le vote du budget sur la base du nombre d'enfants participant à la sortie.

Il vous est donc proposé d'accorder la subvention nécessaire à l'organisation de cette classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 23 voix pour :

- 1.- **accorde** à l'école Ferry Vion, la subvention nécessaire à l'organisation de cette classe, représentant un montant total de 2 240 €,
- 2.- **accorde** à l'école Victor Hugo, la subvention nécessaire à l'organisation de cette classe, représentant un montant total de 2000 €,
- 3.- **précise** que la dépense en résultant sera imputée au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ